



Le 3 septembre 2013

FO signera le protocole 2013-2015

A l'issue d'un processus de concertation de ses 3 syndicats (SNPACM, SNNA et SNICAC) représentant tous les corps de la DGAC, FO a décidé de signer le protocole social 2013/2015 dans sa version finale du 30 juillet 2013.

Ce protocole aura été négocié dans un contexte européen, économique (baisse du trafic aérien) et budgétaire (2 gels du budget opérés en 2013 et niveau d'endettement très élevé) particulièrement difficile à la DGAC. La baisse d'effectifs imposée par le gouvernement conduit à des restructurations, fermeture de service et évolutions de fonctionnement des services et demandera des efforts d'adaptation aux personnels.

Au sein de ce protocole, FO a fait inscrire des garanties sociales (indemnitaires et statutaire, pas de mobilité forcée) pour les personnels des services restructurés et des réaffectations prioritaires dans le cas des fermetures.

Alors même que le régime indemnitaires des personnels techniques de la DGAC et la valeur du point d'indice sont gelés depuis 2010, FO a négocié jusqu'au bout et obtenu des avancées statutaires et indemnitaires non négligeables.

Enfin les mesures sociales sont équitables entre les corps, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, et ont reçu l'aval du Budget et de la Fonction Publique.

FO considère que cet accord permettra de garantir d'une part, l'unité et la pérennité de la DGAC au sein de la Fonction publique d'Etat et, d'autre part, les statuts des personnels DGAC et Equipement qui sont menacés par le projet de ciel unique SES2+ et les demandes libérales irréalistes dans un secteur de l'aérien en pleine crise économique.

FO prend ses responsabilités dans le respect de tous les métiers et de tous les corps (titulaires et non titulaires, techniques et administratifs, personnels Equipement) de la DGAC et de l'ENAC.

Face aux surenchères corporatistes, FO, en décidant de signer, pense d'abord à l'unité de la DGAC et à l'intérêt général de tous les personnels et les appelle à rester solidaires pour préserver la cohésion de la DGAC.

